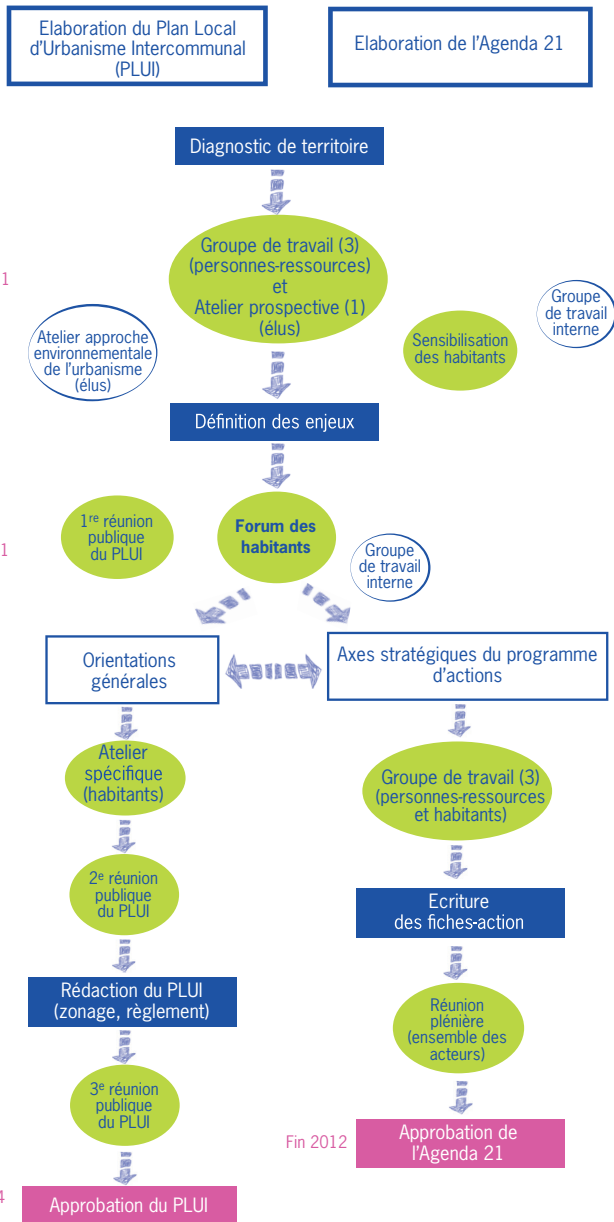


# Déroulement



# L'équipe qui vous accompagne dans cette mission

Paysages de l'Ouest  
 • **Jean-Luc LE MANCQ, Delphine BÉZIER, Amélie BOUKOBZA, Jordan BRUNEAU**  
 • Urbanisme, analyses paysagères, espaces publics, et coordination de la démarche  
 Tél. : 02 40 76 56 56

Xavière Hardy  
 • **Sandrine DUCHELER et Xavière HARDY**  
 • Evaluation environnementale et approche environnementale de l'urbanisme  
 Tél. : 02 40 83 27 28

IDEA Recherche  
 • **Marie BEHRA et Yannick NADESAN**  
 • Concertation, animation, sociologie et socio-économie  
 Tél. : 02 23 46 13 40

Cadres en Mission  
 • **Edouard BOUIN**  
 • Formation au développement durable  
 Tél. : 06 79 777 003

Compagnie Alter Ego  
 • **Anthony METAYER**  
 • Animation de théâtre-forum et de théâtre d'intervention  
 Tél. : 02 23 27 05 42

Contacts : Communauté de Communes de Saint-James  
**Magalie ROBIDEL** : 02 33 68 68 96  
**Géraldine ROUAULT** : 02 33 89 14 21



Agenda 21 et  
 Plan Local d'Urbanisme  
 Intercommunal

# Mémento à l'attention des élus

La Communauté de Communes de Saint-James a lancé, en octobre 2010, l'élaboration conjointe d'un Agenda 21 local et d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

L'objectif est de bâtir avec tous les acteurs un projet pour les 15 ans à venir. En plus de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, cela concerne de nombreux domaines de la vie de tous les jours : la santé, le développement économique et l'emploi, l'accès à la connaissance, la culture, le sport et les loisirs, l'agriculture, le tourisme, les transports et les déplacements, le commerce et l'artisanat, la solidarité entre les personnes et les générations, l'énergie, les ressources naturelles, le logement...

Sur de nombreux aspects, le canton de Saint-James est inscrit depuis de longues années dans une démarche de développement durable : il s'agit aujourd'hui de faire le point et de réfléchir au devenir du territoire en se fondant sur les réussites du passé.

En tant qu'élu, vous serez tout particulièrement sollicité au cours de cette démarche. Ce petit document est destiné à faciliter votre compréhension et votre implication. Vous pourrez ainsi être des relais avisés auprès des autres habitants du territoire.



Conception : IDEA Recherche © Mars 2011



# Les (gros) mots de l'Agenda 21 et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## Agenda 21

Programme d'actions qui vise à inscrire le territoire dans une dynamique de développement durable.

## AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme

Outil d'aide à la décision pour favoriser et faciliter la prise en compte des aspects environnementaux dans les projets d'aménagement ou les documents d'urbanisme (SCoT, PLU).

## BBC : Bâtiment Basse Consommation énergétique

Bâtiment à usage d'habitation dont l'objectif de consommation d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage est inférieure ou égale à 50 kWhep/ m<sup>2</sup>/ an.

## COS : Coefficient d'Occupation des Sols

Coefficient fixé par les communes qui détermine la surface constructible par rapport à la superficie du terrain ; équivalent à la densité maximale de construction autorisée sur un terrain.

## DPE : Diagnostic de Performance Énergétique

Diagnostic permettant d'estimer les consommations d'énergie des logements et des bâtiments.

## DPU : Droit de Prémption Urbain

Procédure permettant à une commune de se porter acquéreuse de biens immobiliers situés sur son territoire avant tout autre acquéreur privé, dans l'objectif de réaliser une opération d'intérêt général.

## Energie primaire

Ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés : pétrole brut, gaz naturel, biomasse, rayonnement solaire, énergie hydraulique et éolienne, géothermie, énergie tirée de la fission de l'uranium...

## EP : Etablissement Public

Personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie, sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend (Etat, région, département ou commune).

## EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de «projets communs de développement» : communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats de communes, syndicats mixtes.

## GES : Gaz à effet de serre

Composant gazeux qui absorbe le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre, contribuant à l'effet de serre : l'augmentation de la concentration de ces gaz dans l'atmosphère terrestre est un facteur soupçonné d'être à l'origine de la dérégulation climatique.

## HPE 2005 : Haute Performance Énergétique

Le label « Haute performance énergétique » atteste que le bâtiment respecte un niveau de performance énergétique globale supérieur à l'exigence réglementaire (RT 2005) et des modalités minimales de contrôle ; HPE 2005 correspond à une consommation conventionnelle d'énergie inférieure de 10% à la consommation conventionnelle de référence de la réglementation.

## HQE : Haute Qualité Environnementale

Démarche visant à améliorer la qualité environnementale des bâtiments neufs et existants, c'est-à-dire à offrir des ouvrages sains et confortables dont les impacts sur l'environnement, évalués sur l'ensemble du cycle de vie, sont les plus maîtrisés possibles.

## PAC : Porter-A-Connaissance

Document transmis par le préfet à la commune et contenant les informations nécessaires à l'élaboration d'un document d'urbanisme (plan local d'urbanisme ou carte communale).

## PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Une des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme, qui expose les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement de la commune ou de l'ensemble des communes concernées si le P.L.U. est intercommunal.

## PCET : Plan Climat Energie Territorial

Projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique et qui vise deux objectifs :

. l'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;

. l'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

## PLH : Programme Local de l'Habitat

Programme qui définit les principes, les objectifs chiffrés et qualitatifs et les moyens dégagés par une collectivité locale pour mettre en œuvre sa politique de logement et répondre à la demande des habitants actuels et futurs.

## PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Document qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement à l'échelle d'un groupement de communes, et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

## PMR : Personne à Mobilité Réduite

Toute personne ayant des difficultés pour se déplacer : personne handicapée (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et les passagers en fauteuil roulant), personne handicapée des membres, personne de petite taille, personne transportant des bagages lourds, personne âgée, femme enceinte, personne ayant un caddie et parent avec enfants (y compris enfants en poussette).

## POS : Plan d'Occupation des Sols

Document qui fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

## PPA : Personne Publique Associée

Dans une démarche de création ou de mise à jour d'un document d'urbanisme, ce sont les administrations et institutions qui donnent un avis sur le document (services de l'Etat, organismes consulaires, collectivités, autorités organisatrices de transports...).

## PPRI : Plan de prévention des risques inondation

Document établi par l'Etat, qui cartographie les zones à risque, limite les constructions humaines et prescrit des mesures de protection des personnes et des biens.

## PRQA : Plan Régional de la Qualité de l'Air

Document qui fixe les objectifs et les orientations à moyen ou long terme permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique.

## RT : Réglementation Thermique

La réglementation thermique a pour but de fixer une limite maximale à la consommation énergétique des bâtiments neufs pour le chauffage, la ventilation, la climatisation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage ; c'est la réglementation thermique 2005 qui s'applique actuellement (RT 2005), et elle sera renforcée en 2012 (RT 2012).

## SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

Outil de planification et de programmation des territoires qui fixe les grandes orientations pour les dix années à venir et coordonne les politiques sectorielles : habitat, déplacement, organisation commerciale... ; il détermine également les espaces et sites à protéger.

## TEP : Tonne d'Equivalent Pétrole

Unité d'énergie qui correspond au pouvoir calorifique d'une tonne de pétrole et sert à comparer entre-elles des formes d'énergie différentes.

## THPE 2005 : Très Haute Performance Énergétique

Le label « Haute performance énergétique » atteste que le bâtiment respecte un niveau de performance énergétique globale, supérieur à l'exigence réglementaire (RT 2005) et des modalités minimales de contrôle ; THPE 2005 correspond à une consommation conventionnelle d'énergie inférieure de 20% à la consommation conventionnelle de référence de la réglementation.

## ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

Opération publique d'aménagement qui permet à une collectivité publique d'engager une opération importante, complète et cohérente d'aménagement de l'espace urbain.

